



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Ce communiqué ne doit pas être publié ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

### **GENFIT LEVE 49,6 MILLIONS D'EUROS DANS UN PLACEMENT PRIVE**

**Lille (France), Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis), le 29 février 2016** – GENFIT (Euronext : GNFT - ISIN : FR0004163111), société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de solutions thérapeutiques et diagnostiques dans le domaine des maladies métaboliques et inflammatoires touchant notamment la sphère hépato-gastroentérologique, annonce aujourd'hui avoir levé un montant total de 49,6 millions d'euros dans le cadre d'un placement privé réalisé principalement auprès d'investisseurs institutionnels aux Etats-Unis. Conformément à la cinquième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 février 2015, GENFIT a placé 2.395.890 actions nouvelles à un prix d'émission de 20,70 euros par action. L'offre représente 10 % du capital avant opération et portera le nombre total d'action après émission à 26.354.794, représentant une dilution pour les actionnaires existants de 9,09%.

Les fonds provenant de cette opération seront utilisés pour :

- poursuivre le développement clinique d'Elafibranor/GFT505 ;
- financer les besoins généraux de la Société.

**Jean-François Mouney, Président du Directoire de GENFIT**, a déclaré : « *Nous sommes très satisfaits de ce placement privé qui montre que la communauté financière spécialisée a apprécié la revue des résultats de l'étude de phase IIb d'Elafibranor dans la NASH parue récemment dans Gastroenterology et reconnaît tout son potentiel. Notre trésorerie en ressort confortée et nous permet de mener sereinement notre stratégie de développement de la Société.* »

Les nouvelles actions seront entièrement assimilées aux actions existantes de GENFIT. L'admission des actions nouvelles sur Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes de GENFIT (Code ISIN FR0004163111) a été demandée. Le règlement-livraison des actions nouvelles devrait avoir lieu le 2 mars 2016.

L'augmentation de capital s'effectue sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en application de l'article L. 225-136 du Code de commerce et des quatrième et cinquième résolutions de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 février 2015.

L'augmentation de capital représentant moins de 10 % du capital social de GENFIT, il n'a donc pas été établi de prospectus pour les besoins de l'admission des actions sur Euronext Paris.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### À propos de GENFIT :

GENFIT est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de médicaments dans des domaines thérapeutiques où les besoins médicaux sont considérables en raison du manque de traitements efficaces et du fait de l'augmentation du nombre de malades au niveau mondial. GENFIT concentre ses efforts de R&D pour participer à la mise sur le marché de solutions thérapeutiques visant à combattre certaines maladies métaboliques, inflammatoires, autoimmunes ou fibrotiques touchant en particulier le foie (comme la stéatohépatite non alcoolique ou NASH) et plus généralement la sphère gastro-intestinale. GENFIT déploie des approches combinées associant nouveaux traitements et biomarqueurs, et dispose d'un portefeuille de candidats médicaments dont Elafibranor (GFT505), composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, a achevé une Phase 2b positive dans la NASH et est en cours de lancement de phase 3. Installée à Lille et Cambridge, MA (USA), l'entreprise compte environ 100 collaborateurs. GENFIT est une société cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment B (Euronext : GNFT - ISIN : FR0004163111). [www.genfit.fr](http://www.genfit.fr)

### Information du public :

L'Offre ne fait pas l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »). Des informations sur GENFIT, portant notamment sur son activité, ses résultats et les facteurs de risque qui y sont liés, sont disponibles dans le rapport financier annuel sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 en date du 15 février 2016 (le « **Rapport Financier Annuel** »). Ce document, ainsi que les communiqués de presse et la présentation analystes / investisseurs de GENFIT, sont disponibles sur le site internet [www.genfit.fr](http://www.genfit.fr).

### Disclaimer :

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de GENFIT et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Rapport Financier Annuel disponible sur le site Internet de GENFIT ([www.genfit.fr](http://www.genfit.fr)).

Aucune communication ni information concernant l'augmentation de capital social de GENFIT ne peut être diffusée au public dans les pays où un enregistrement ou une approbation de l'opération est requise. Aucune démarche en ce sens n'a été ou ne sera entreprise dans les pays où de telles mesures seraient nécessaires. L'offre et la cession des actions de GENFIT peuvent faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certains pays. GENFIT, ses actionnaires et leurs affiliés ne sont pas responsables des violations qui seraient commises à ces restrictions par quelque personne que ce soit.

Ce communiqué n'est pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que transposée dans chaque Etat membre de l'Espace Economique Européen (la « **Directive Prospectus** »).



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce communiqué ne constitue pas et ne doit pas constituer, en toute circonstance, une offre au public, une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription d'actions dans un quelconque pays.

L'offre et la vente d'actions de GENFIT ont été conduites sous forme de placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, conformément à l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier et des lois et règlements applicables. Il n'y a pas eu et il n'y aura pas d'offre au public en France.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, autre que la France, ayant transposé la Directive Prospectus (chacun un « **Etat Membre Concerné** »), aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions de GENFIT rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un des Etats Membres Concernés. En conséquence, les actions de GENFIT pourront seulement être offertes ou cédées dans l'un des Etats Membres Concernés qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Au Royaume-Uni, ce communiqué est adressé uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissement) au sens de l'article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordonnance** »), et (ii) des personnes rentrant dans le champs de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth entities », « unincorporated associations », etc.) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme des « personnes concernées ») auxquelles ce communiqué peut être légalement adressé. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce communiqué fait référence n'est accessible qu'aux personnes concernées et ne devra être réalisé qu'avec des personnes concernées. Aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué et son contenu.

Ce communiqué de presse ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre ou d'une sollicitation d'acquérir ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), ou sans exemption à l'obligation d'enregistrement. Les actions de GENFIT n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement en vertu du Securities Act, et GENFIT, ses actionnaires, ou leurs affiliés, n'ont pas l'intention d'enregistrer tout ou partie de l'offre proposée aux Etats-Unis ou de conduire une offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Toute décision d'acquérir des actions de GENFIT doit être faite uniquement sur la base de l'information concernant GENFIT disponible publiquement.

Ce communiqué ne peut être diffusé, transmis ou distribué aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

### CONTACT

**GENFIT** | Jean-François Mouney – Président du Directoire | Tél. 03 20 16 40 00

**MILESTONES - Relations Presse** | Bruno Arabian | Tél. 01 83 62 34 84 / 06 87 88 47 26 – barabian@milestones.fr

**GENFIT** | 885 Avenue Eugène Avinée, 59120 Loos - FRANCE | 03 20 16 40 00 | [www.genfit.fr](http://www.genfit.fr)